



REGLEMENT GRAPHIQUE – Plan général

Echelle : 1 / 8000

Historique de l'élaboration du PLU :


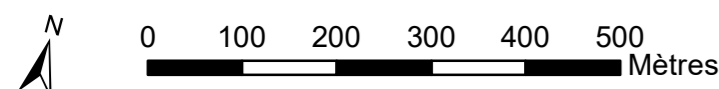
- Mis en révision le 21 janvier 2009
- PADD débattu le 16 octobre 2012
- Document arrêté le 20 Mars 2018
- Document approuvé le 14 Mai 2019



CYCLADES
Espace Wagner
10 Rue du Lieutenant Parayre
13 290 AIX-EN-PROVENCE



NATURALIA – AGENCE Rhône-Provence
Site Agropac
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON



Légende

- ▭ Limite communale
- ▭ Parcelle
- ▭ Bâti
- UA Limite du zonage

Éléments remarquables du patrimoine au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

- ★ Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Capitelles
- Sentier des capitelles
- ▭ Ripisylve

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41

- ▭ Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-1° à 3° du code de l'urbanisme
- ▭ Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-4° du code de l'urbanisme

Autres éléments réglementaires

- Linéaire de diversité commerciale et économique au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
- ▭ Secteur de projet au titre de l'article L151-41-5° du code de l'urbanisme
- ▭ Périimètre d'OAP
- ▭ Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- ▭ Zone non aedificandi
- ▭ Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme
- Marges de recul par rapport aux routes départementales
- ▭ Délocalisations
- ▭ Périimètre de 100 m autour de la station d'épuration au titre de l'article 6 de l'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et non collectif